



HAL
open science

”C’est pour moi que tu dis ça ?” Entendre une voix en sourdine et contester

Christiane Marque-Pucheu, Takuya Nakamura

► To cite this version:

Christiane Marque-Pucheu, Takuya Nakamura. ”C’est pour moi que tu dis ça ?” Entendre une voix en sourdine et contester. Laurence Rouanne; Jean-Claude Anscombe; Georges Kleiber. *Histoires de dire 3: Petit glossaire des marqueurs formés sur le verbe “dire”*, Peter Lang, pp.85-109, 2023, 9783034345941. hal-04313625

HAL Id: hal-04313625

<https://hal.science/hal-04313625v1>

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

C'est pour moi que tu dis ça ?

Entendre une voix en sourdine et contester

CHRISTIANE MARQUE-PUCHEU

Lettres Sorbonne Université

TAKUYA NAKAMURA

Univ Gustave Eiffel, CNRS, LIGM, F-77454 Marne-la-Vallée, France

Résumé : Le marqueur *C'est pour moi que tu dis ça ?* (CPM) est un signe d'inférence contextuelle qui dénonce et conteste une allusion négative à l'encontre du locuteur du marqueur (L_2), qu'il croit entendre comme une voix masquée sous un énoncé d'un autre locuteur (L_1). L'implicite, volontaire ou involontaire et insaisissable linguistiquement, se dévoile par l'énonciation même de CPM, qui assigne à L_2 , allocutaire ou non de L_1 , le rôle de destinataire de l'implicite. CPM est dialogal : il présuppose l'énonciation préalable de L_1 et l'énoncé de L_1 présente la caractéristique fondamentale d'être interprété comme une allusion par une figure rhétorique d'association. L_2 ne se contente pas de dévoiler une allusion mais la conteste simultanément : CPM est un argument co-orienté avec un énoncé assurant le contraire de ce qui est inféré. L_1 est invité à nier l'intention allusive.

Mots-clés : allusion, *le* et *ça*, destinataire, inférence, polyphonie, *pour*.

1. Introduction

En entendant des propos, on peut estimer, à tort ou à raison, en être la cible, et cela, sans qu'une mention explicite à soi y figure. Pour ne pas laisser s'installer une éventuelle pique verbale (une allusion¹), on a intérêt à se protéger rapidement et, pour ce faire, on peut utiliser le marqueur de discours qui est l'objet de cette étude. Il s'agit de la phrase interrogative figée *c'est pour moi que vous dites ça ?* (désormais CPM) et de ses variantes grammaticales. Il apparaît dans un dialogue, à la suite d'une réplique d'un locuteur (L_1) autre que le locuteur du marqueur (L_2). Voici un corpus d'exemples :

¹ L'allusion fait partie des phénomènes d'implicite pour lesquels Anscombe 1980, auquel nous renvoyons, a eu le mérite de donner des critères.

- (1) a. — Berk ! J'aime pas les radis. En revanche, le poisson contient bien des omégas 3 qui sont bons pour la gestion du stress.
 — Ça serait bon pour toi, ça !
- (L₁) — Pourquoi tu dis ça ? Et pour ceux qui arrivent systématiquement en retard aux réunions, il faut bouffer quoi ?
- (L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?!**
 — Eh ! Baisse d'un ton ou mange des carottes, ça rend aimable !
 (I. Moisan, *On se voit à la cantine ?*, *Le Monde* (en ligne), 21/01/2008)
- b. (L₁) — Ça marche que sur les coqs ou ça peut aussi marcher sur les maris ?
 (L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?**
 (V. Tardivel, *Tais-toi François*, lepro)
- c. (L₃) — Bonjour Pierre...
 (L₁) — Bonsoir Anna. Tu n'as pas pris un gramme... quelle ligne !
 (L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?**
 (L₁) — MAIS PAS DU TOUT !
 (*Le Prénom*, M. Delaporte & A. de la Patellière)²

Examinons le fonctionnement du marqueur dans le dialogue (1c). La réplique de L₂ est une phrase interrogative figée, assortie d'une interprétation sémantique et pragmatique particulière. C'est un marqueur discursif d'inférence contextuelle³ et de contestation : le locuteur (L₂), en le proférant, dénonce l'existence d'un implicite (*ma femme n'a pas la ligne*) qui lui semble lui être destiné dans la réplique précédente d'un autre locuteur (L₁), et le conteste. La contestation de L₂ ne porte pas sur la réplique de L₁ immédiatement reprise par le pronom démonstratif *ça*⁴. Il ne remet pas en question le fait que L₃ *n'a pas pris un gramme*, mais conteste, en revanche, une allusion⁵ et la contestation de L₂, à son tour, reste masquée sous CPM. La

² Sur lecteursanonymes.org

³ L'énonciation de ce marqueur est un acte d'inférence (cf. Anscombe & Ducrot 1983 : 11).

⁴ Elle est souvent générique, appartenant au domaine du ON-locuteur (Anscombe 2005), dont il est difficile de contester la vérité. Nous verrons d'autres exemples ci-dessous.

⁵ Le procédé utilisé peut être un type d'implication, comme elle est définie par Dupriez (1984 : *s.v.* Implication) : « Formule dont le contenu sémantique conduit le lecteur à

valeur argumentative intrinsèque du marqueur est coordonnée avec une conclusion qui nie le contenu de l'allusion. Si celle-ci n'est pas volontaire, comme c'est apparemment le cas en (1c), l'inférence et la contestation le sont. L₂ détecte, par l'énonciation de CPM, la *polyphonie* inhérente à certains types d'énoncés incarnés dans une réplique de L₁. L₂, entendant une *voix* cachée dans celle-ci, se met, d'emblée, en scène discursivement, non en position d'*interlocuteur* de L₁, mais en position de *destinataire*⁶ de la voix cachée. L₂ en (1c) fait irruption sur la scène interlocutive entre L₁ et L₃, revêtant le masque de destinataire, distinct de celui d'interlocuteur/allocutaire.

Dans cet article, après avoir présenté le cadre théorique (§2), le corpus (§3) et les propriétés distributionnelles de CPM (§4), nous étudions les propriétés de chaque composant de CPM (sujet, objet direct *ça*, complément *pour N* et clivage), en ayant recours à la commutation, pour justifier le choix d'une forme au détriment d'autres qui pourraient apparaître dans le même paradigme ou en examinant si deux formes sont compatibles ou non (§5). La dernière section (§6) examine les fonctions sémantico-pragmatiques de CPM en tant que marqueur d'inférence et de contestation : ces fonctions contraignent les types d'énoncés qui précèdent CPM et qui le suivent.

2. Cadre théorique

Nous présentons succinctement les notions sur lesquelles nous nous appuyons et notre approche descriptive.

Notre travail se situe dans le cadre de recherches pragma-sémantiques qui visent à décrire formellement divers marqueurs de discours construits autour du verbe *dire*, dont les principes et applications sont exposés dans Rouanne & Anscombre (2016) et Anscombre & Rouanne (2020). Nous adoptons, de surcroît, un point de vue holistique dans notre description

comprendre, de plus, autre chose, qui ne paraît pas au premier abord, mais qui découle, quand on y réfléchit, de ce qui a été dit. (...) L'implication n'est pas loin de l'allusion. Cette dernière évoque un fait, une personne, un objet plutôt qu'une assertion. Elle renvoie à du connu, intégré de loin au texte, alors que l'implication découle de l'ensemble du texte même. » Dans cet article, nous ne faisons pas de distinction entre implication et allusion.

⁶ Anscombre (2009 : n. 19) note que la distinction *auditeur*, *allocutaire* et *destinataire* (contraposée à celle *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*) reste inexplorée dans la littérature. Par ailleurs, Ducrot & Schaeffer (1995 : s.v. *énonciation*) note : « En ce qui concerne l'allocutaire, souvent appelé aussi destinataire, et désigné par le pronom dit « de deuxième personne », il faut le distinguer de l'auditeur, qui simplement entend ce qui est dit. ». Nous verrons que le complément *pour N* est un signe de destinataire, qui peut être différent de l'allocutaire.

linguistique, considérant le marqueur CPM comme une unité où forme et sens sont indissociables.

2.1. *(Absence de) prise en charge*

Lors d'une énonciation, le contenu d'une proposition énoncée (assertion) peut être pris en charge ou non par le locuteur. S'il l'est, il est présenté comme vrai. Dans le cas contraire, le locuteur peut se distancier de ce contenu et refuser de le prendre en charge. La notion de prise en charge s'avère utile pour celle de marqueur de discours puisque les linguistes s'accordent sur « la présence d'une fonction métalinguistique par rapport au(x) discours où s'insère le marqueur, avec intervention d'une certaine attitude du locuteur, une certaine prise en charge » (Anscombe 2019 :43)⁷. Elle pèse donc dans la définition du marqueur de discours (2.2) : elle est également essentielle dans le cadre polyphonique (2.3).

2.2. *Marqueur de discours*

Un marqueur de discours vérifie en principe quatre propriétés. Il code non pas un sens conceptuel, mais un sens procédural. Sa valeur sémantico-pragmatique implique une prise en charge / attitude du locuteur-scripteur dès lors qu'il l'utilise. Il se caractérise par une autonomie syntaxique dans le segment où il figure, étant généralement mobile. Enfin, il présente une autonomie prosodique par rapport à la séquence sous sa portée.

2.3. *Polyphonie*

Nous recourons au cadre polyphonique tel qu'il a été précisé dans Anscombe (2009) et Anscombe (2013 : 11–32). L'idée est que l'analyse d'un énoncé fait intervenir en structure profonde des points de vue (*pdv*) : ces entités abstraites consistent en une source [x] et un contenu {p}, c'est-à-dire un objet construit. Les *pdv* sont interprétés en surface comme des voix identifiant plusieurs auteurs en discours qui donnent au discours un aspect polyphonique. Le locuteur-scripteur prend position par rapport à ces sources, prenant en charge ou non le contenu. L'analyse sémantique et pragmatique a pour rôle de préciser le nombre et la nature des *pdv* convoqués dont un énoncé doit rendre compte : ainsi, préférer CPM implique un nombre de *pdv* donné avec une source et un contenu spécifiques, et notamment une énonciation préalable, anaphorisée par *ça*.

⁷ Cf. Coltier *et alii* (2009).

Comme nous l'avons indiqué en introduction, CPM est déclenché lorsque l'énonciation préalable convoque une interprétation polyphonique.

2.4. *Instruction*

Utilisée en sémantique instructionnelle et mise en place par Anscombe et Ducrot (1983), la notion d'« instruction » implique que, en tant que marqueur de discours, CPM comporte des instructions (en structure profonde) associées à son interprétation. Ainsi, lorsque L₂ énonce CPM, il donne à L₁ l'instruction suivante : il nie un implicite inféré, à tort ou à raison, par L₂ de sa propre énonciation qui précède immédiatement CPM.

2.5. *Unité globale : forme-sens-emploi*

Reconnaître l'existence d'un marqueur discursif équivaut donc pour nous à reconnaître un certain degré de figement syntaxique et lexical, c'est-à-dire à cataloguer l'expression comme une unité linguistique entière. En recourant à des preuves formelles (§5), nous précisons dans quelle mesure le figement formel s'accompagne d'effets sémantiques et pragmatiques particuliers, qui sont décrits en §6. Si une compositionnalité de sens attendue ne se manifeste plus, notamment à cause de conditionnements pragmatiques, il y a bel et bien un figement pragmatique et la forme constitue un appariement forme-sens particulier (une *construction* au sens de la grammaire de construction, cf. Hoffmann 2022). Les procédés utilisés sont distributionnels : pour chaque élément constitutif du marqueur, nous observons si le choix d'une forme particulière alterne avec d'autres éléments ou si, au contraire, il y a une perte de paradigme.

3. Corpus

Nous utilisons aussi bien des exemples construits que des exemples authentiques provenant de diverses sources : blogs, corpus littéraires tels que Frantext, théâtre⁸. CPM étant foncièrement dialogal, nos exemples proviennent de dialogues représentés ou réels. Nos données sont majoritairement postérieures à 1950 mais quelques exemples proviennent d'avant cette année-seuil. Nous n'avons pas hésité à les citer si la langue utilisée semble en usage encore de nos jours.

4. Propriétés distributionnelles

⁸ Notamment, sur <https://www.leproscenium.com>. Nous abrégeons en lepro.

Le statut d'énoncé indépendant de CPM contraint fortement sa distribution : c'est un énoncé à part entière qui ne dépend pas syntaxiquement d'un autre énoncé.

4.1. *Position*

CPM est un énoncé indépendant sans pour autant être subordonné. Il n'est donc pas judicieux de parler de ses positions syntaxiques, comme s'il s'agissait d'autres marqueurs, tels que adverbes ou incises, qui peuvent apparaître dans plusieurs positions (initiale / finale / intermédiaire) dans une proposition, qu'ils modalisent.

Il est à noter, plutôt, que CPM n'apparaît jamais seul : il émerge comme réplique à un énoncé de L₁. Il s'agit donc d'un marqueur de nature *dialogale* (Bres 2005).

4.2. *Coordination*

Il semble difficile de faire précéder le marqueur du coordonnant *et* ; toutefois *mais* est acceptable. Un des rares exemples trouvés avec *mais* est le suivant :

(2) (L₁) — Je n'insinue rien du tout, mademoiselle Porter !... Je dis qu'il y a des femmes qui, pour une robe ou un bijou, vendraient leur âme...

(L₂) — Ah ! mais ! Ah ! mais ! **C'est pour moi que vous dites ça, monsieur Brown ?** Je suis une fille sage, entendez-vous !

(*Lectures pour tous : revue universelle et populaire illustrée*⁹, 1929)

Si ce *mais* est à analyser comme connecteur reliant CPM *q* et une autre proposition *p* selon le schéma *p mais q*, on pourrait reconstituer un discours tel que :

(3) Vous dites qu'il y a des femmes qui, pour une robe ou un bijou, vendraient leur âme **mais c'est pour moi que vous dites ça ?**

Comme nous l'observons ci-dessous, la réplique de L₁ est un argument *général* pour faire inférer une conclusion *particulière* (*r = vous vendriez votre âme pour une robe ou un bijou*). CPM en proposition *q* conteste cette argumentation en sous-entendant par son énonciation même la conclusion, $\sim r$ (= *Je ne vendrais pas mon âme pour une robe ou un bijou*).

⁹ Galica.bnf.fr

5. Propriétés syntaxiques

CPM montre un certain figement syntaxique et lexical par rapport à une phrase assertive simple. Si l'on élimine de CPM le clivage et l'intonation interrogative, on obtient des phrases qui paraissent plus basiques :

(4) (Tu dis + Vous dites) ça pour moi.

Pour des raisons formelles que l'on examinera ci-dessous, CPM n'est pas le simple résultat de l'application à (4) du clivage et de l'intonation interrogative : le paradigme de l'objet direct (§5.3) et celui du complément *pour moi* (§5.4) sont bel et bien limités et le paradigme du complément datif (§5.5) n'est pas pertinent, contrairement à ce qui est prévu par la valence du verbe *dire* (§5.1). CPM présente la hiérarchisation de prédications où le prédicat dominant est, en réalité, *pour moi*, renvoyant le reste du procès dans la présupposition. Dans ce sens, la structure à focalisation finale peut être équivalente de CPM, mais avec l'ambiguïté attachée à *pour* et *contre* (§5.6). CPM est à considérer, donc, comme une unité globale qui n'est pas issue de la composition libre sur le verbe *dire*.

5.1. Valence

Le verbe *dire* dans CPM se démarque du verbe *dire* dans son emploi ordinaire. M. Gross (1975) considère celui-ci comme parangon de la classe 9, définie par la structure $N V Qu P \text{ à } N$ à trois arguments : le sujet (locuteur), l'objet direct (message) et le datif (interlocuteur). Or, *dire* dans CPM fait abstraction de ce dernier dans la mesure où il n'apparaît jamais en son sein¹⁰. Il n'y est employé qu'avec les deux premiers arguments qui se trouvent, de surcroît, présupposés dans la structure clivée, et la question de l'énoncé entier porte sur le complément *pour moi* qui est focalisé¹¹, assumant ainsi le rôle du prédicat dominant de la phrase (Muller 2008). Toutefois, une structure sans clivage peut éventuellement donner le même effet interprétatif, bien qu'elle soit ambiguë, présentant une autre interprétation non-figée où *pour* constitue un paradigme avec *contre*. Dans ce qui suit, nous

¹⁰ Il peut exister un interlocuteur de L_1 , qu'il soit L_2 ou non. Ce qui importe pour L_2 , c'est de se faire apparaître soi-même comme destinataire du message caché. La typologie des divers emplois du verbe *dire* dressée par Anscombe (1985, 2015) fait malheureusement abstraction du destinataire, au profit de l'interlocuteur. Le verbe *dire* de CPM semble montrer qu'on ne peut pas se fier à l'intuition générale qu'on se fait d'une activité de *dire* : un message transmis peut avoir un destinataire autre qu'interlocuteur et dans ce cas-là, le complément *pour N* prévaut sur le datif.

¹¹ Pour la focalisation d'un argument, cf. Lambrecht (2001), Muller (2008).

allons examiner les particularités du sujet, de l'objet direct et du complément en *pour*.

5.2. *Sujet*

Le sujet de *dire* est à la deuxième personne, il désigne le locuteur (L₁) d'une réplique qui provoque l'acte d'inférence de L₂. C'est L₂, en s'adressant à L₁ par *tu/vous*, qui lui attribue le statut d'interlocuteur, par l'énonciation de CPM. L₁ et L₂ peuvent ne pas se trouver en interlocution : dans ce cas-là, l'allusion que L₂ croit entendre dans la réplique de L₁ peut être involontaire. Voici un exemple extrême où un conférencier réagit à des accès de toux d'un des auditeurs :

- (5) La conférence d'Allais. (...) On fait « chut ! » aux gens qui entrent.
— ***c'est pour moi que vous dites ça ?*** Demande-t-il.
(J. Renard, *Journal : 1887-1910*, 1910)

L₁ qui s'est exclamé *chut !*, est un auditeur parmi d'autres du conférencier et ne s'est jamais présenté comme son interlocuteur avant l'énonciation de CPM par L₂, d'où le caractère humoristique de cet exemple. Il montre que CPM peut s'appliquer même à une interjection et permettre d'y entendre un message caché adressé à L₂.

5.3. *Objet direct*

L'objet direct dans CPM est relativement fixe : sans une situation discursive particulière (voir ci-dessous), dans un dialogue *en présentiel*, c'est le pronom démonstratif *ça (cela)* :

- (6) — On est hypocrite ou on ne l'est pas, dit Zostril.
— ***C'est pour moi que vous dites ça***, dit Machut.
— Ne nous énervons pas, dit Saimpier.
(R. Queneau, *Saint Glinglin*, 1948)

ça est difficilement remplaçable par le pronom neutre *le* (7a), le discours rapporté indirect (7b) ou direct (7c) :

- (7) a. — ?*C'est pour moi que vous le dites
b. — ?*C'est pour moi que vous dites qu'on est hypocrite ou qu'on ne l'est pas ?
c. — ?*C'est pour moi que vous (le) dites « on est hypocrite ou on ne l'est pas » ?

De fait, le démonstratif *ça* est préféré à ces trois autres formes. Nous supposons d'emblée que *ça* opère une reprise-écho (Barbériis 2005) ou une mention (Sperber & Wilson 1985, Anscombe 1985). Contextuellement, la réplique de L₂ suit immédiatement celle de L₁ : sa reproduction comme en (7b) et (7c) est discursivement redondante, d'autant plus qu'elle intègre la partie présupposée d'une phrase clivée. L'inacceptabilité de *le*, par contre, ne semble pas être due à la contrainte d'immédiateté évoquée¹². Transposons le problème là où l'opposition est observable. Nous examinons le contraste dans les séquences *pourquoi tu me dis ça* et *pourquoi tu me le dis ?* pour mieux comprendre le choix de *ça* au détriment de *le*.

La reprise immédiate de la réplique de L₁ par *le* n'est pas impossible, toutefois :

- (8) — Papa mon cahier d'histoire est plein il m'en faut un autre
 — Mais *pourquoi tu me le dis maintenant putain ?!* Hurle le père.
 Le magasin ferme dans une heure.
 (W. Fourniol, *Dis papa, pourquoi t'es en colère ?!*¹³)

Si l'on admet que *pourquoi tu me le dis maintenant* et CPM se comportent de la même manière¹⁴ au regard de la reprise immédiate, la raison de la préférence pour l'un ou l'autre de ces pronoms est à rechercher ailleurs. Quels sont les facteurs qui motivent le choix de *ça* au détriment de *le* ? Prenons les exemples suivants comme point de départ :

- (9) Par contre la révolte, est bien présente ; par peur, par défi, Romain a décidé de ne pas se soigner et de taire sa maladie à ses proches. Il se confie tout de même à sa grand-mère. « *Pourquoi tu me le dis ?* » lui demande-t-elle. « Parce que toi, tu es comme moi... tu vas bientôt mourir », lui répond-il, insolent et cruel.
 (Critique du film *Le temps qui reste* (2005)¹⁵)

- (10) [L₂ raconte son séjour aux États-Unis à L₁.]

¹² Frantext ne comporte aucune occurrence de *le* à la place de *ça*. Sur Google, une seule occurrence a été trouvée :

— *Si c'est pour moi que vous le dites, vous vous trompez.* (R. Dorgelès, *À bas l'argent !*, 1965)

L'exemple apparaît dans une subordonnée en *si*, il ne s'agit donc pas de CPM.

¹³ Sur lirenligne.net

¹⁴ Les deux énoncés ne sont pas tout à fait comparables : dans la question en *pourquoi*, le prédicat dominant est une sorte de complexe formé de *pourquoi-maintenant* prenant *tu me le dis* comme argument présupposé. Dans cette présupposition, la distinction *le/ça* semble disparaître : pour preuve, la question examinée peut être remplacée par *pourquoi tu me dis ça maintenant ?*, sans perte d'interprétation.

¹⁵ *Le Wiki du cinéma* (ann.ledoux.free.fr).

(L₁) — T'as pas rencontré Georges Clooney ?

(L₂) — Attends là ... *pourquoi tu me dis ça ?*

(L₁) — Non, non, rien. Je croyais que, en plus, t'avais rencontré Georges Clooney c'est tout.

(A. Gavalda, *Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part*, 1999)

Examinons les cas où *ça* et *le* sont en concurrence. En (9), la substitution de *ça* introduit *une certaine distance vis-à-vis de la réplique de L₁* absente avec *le*. Reconstituons l'énoncé de L₁ précédant l'énoncé en *pourquoi* et donnons deux versions de l'énoncé en *pourquoi* :

(11) (L₁) — Je suis atteint d'une maladie incurable.

(L₂) — (Pourquoi tu me *le* dis ? + Pourquoi tu me dis *ça* ?)

Une grand-mère peut, en théorie, montrer son incrédulité face à la maladie incurable à peine avouée de son petit-fils. L'enchaînement discursif qui la montre est naturel avec *ça* (12a) et impossible avec *le* (12b) :

(12) (L₁) — Grand-mère, je suis atteint d'une maladie incurable.

a. (L₂) — Pourquoi tu me dis *ça* ? Je ne peux pas croire ça !

b. (L₂) — # Pourquoi tu me *le* dis ? Je ne peux pas le croire !¹⁶

Examinons les autres cas où *ça* est accepté au détriment de *le*. En (10), la substitution engendre une incongruité nette :

(13) (L₂) — Attends là ... # pourquoi tu me *le* dis ?

Factuellement, L₂ doit pouvoir sans difficulté prendre en charge la proposition *Je n'ai pas rencontré George Clooney* et dans ce cas-là, L₂ aurait pu répondre :

(14) (L₂) — Non, ce n'était pas le cas.

La réponse (14) est incongrue parce que L₂ légitime le doute de L₁ sur l'avènement ou non de l'événement. En (10), la réplique de L₂ tout comme celle de L₁ ne sont pas destinées à être informatives : l'énoncé de L₁ est ironique et L₂ met en évidence cet acte d'ironie par le fait de poser une question où il déclare ne pas comprendre la raison du dire et du dit de L₁. En réalité, le verbe *dire* en (10) est l'équivalent du verbe *demander*, L₂ remettant en question par sa réplique l'acte de question de L₁ :

(15) (L₂) — Attends là ... pourquoi tu me *demandes* ça ?

Dans ce cadre, enfin, il est possible de donner une forme à la non-prise en charge de L₂ :

(16) (L₂) — Attends là ... pourquoi tu me demandes ça, *si j'ai rencontré Georges Clooney ou non ?*

¹⁶ Le signe # indique l'incongruité interprétative (sémantique et pragmatique) d'une expression formellement acceptable.

L₂ met en cause le fondement même de la question qui lui a été posée. Malgré la vérité factuelle de (14), pour L₂, l'alternative représentée par *si P ou non* n'a pas lieu d'être évoquée. En effet, le procès que met en cause la question de L₁ en (10), i.e. *j'ai rencontré G.C.*, n'a pas d'existence dans son univers de discours, tant qu'il n'a pas entendu cette question. Loin de s'engager dans l'une ou l'autre des deux possibilités (*avoir rencontré ou non G.C.*), L₂ interroge sur le fondement même de leur existence (*dire que j'aie rencontré G.C. ou non*). En (16), il semble plus facile de substituer à *ça* une reprise-écho ou une mention de la question de L₁ :

(17) (L₂) — Attends là ... pourquoi tu me demandes « *t'as pas rencontré Georges Clooney* » ?

Par le même procédé, il est, en théorie, possible de remplacer *ça* dans (10) par une reprise-écho, mais un tel exemple ne s'observe pas à cause de contraintes discursives qui interdisent une certaine redondance.

Voici une hypothèse : si L₂ ne s'engage ni dans l'une ni dans l'autre des deux possibilités exprimées par une proposition (grâce à la question, cf. Anscombe & Ducrot 1981), mais qu'il veut simplement remettre en question le fondement même de l'énonciation de L₁ (et par conséquent, l'énoncé de L₁), il recourt à une reprise-écho, dont la forme pronominale est *ça*. L'exemple (17) peut être paraphrasé par une interrogative indirecte disjonctive qui remet en question la légitimité de la demande même de L₁, suivie de la négation même de l'occurrence de l'événement :

(18) (L₂) — Attends là ... *pourquoi tu es incertaine si j'ai rencontré G. C. ou non, ça ne s'envisageait même pas.*

Pour résumer cette section, nous dirons qu'une certaine distance vis-à-vis de la réplique de L₁ mentionnée précédemment à propos de l'emploi de *ça* dans les constructions en *pourquoi* peut donc être due au fait que L₂ remet en question non seulement le dit mais aussi le dire : en (9), L₂ peut naturellement montrer son incrédulité sur le dit ; en (10), L₂ tombe des nues, n'ayant pas envisagé l'existence même de l'événement décrit dans le dit, il remet donc en question le dire qui crée faussement l'événement qui n'a pas eu lieu d'être. Pour marquer de telles distances vis-à-vis du dit de L₁, L₂ a recours à la reprise-écho, si c'est discursivement possible, sinon à *ça*.

Dans la construction *pourquoi tu me dis ça ?*, le démonstratif *ça* a donc pour fonction d'opérer une reprise-écho que L₂ refuse de prendre en compte. Il doit en être (en va toujours) ainsi de l'interprétation de *ça* en CPM. Si la reprise-écho littérale est difficile à observer avec CPM dans un

dialogue oral, elle est en réalité observable dans des contextes particuliers où les contraintes de redondance due à l'immédiateté s'annulent¹⁷.

5.4. Complément *pour moi*

Dans une phrase assertive sans clivage, le complément *pour moi* est en concurrence avec *contre moi*. Observons son fonctionnement dans une phrase non-clivée.

Si l'élément focal *pour moi* se trouve en position finale d'une phrase non-clivée, il peut s'opposer à *contre moi* :

- (19) Tu dis ça (*pour moi* (= à mon bénéfice) + *contre moi* (= à mon encontre)).

Le complément en *pour* est employé si l'énonciation décrite est jugée axiologiquement positive, le complément en *contre*, si elle est jugée axiologiquement négative. Voici les enchaînements discursifs habituels :

- (20) a. Tu dis ça *pour moi*. (Merci + #Tu n'es pas sympa).
b. Tu dis ça *contre moi*. (#Merci + Tu n'es pas sympa).

Ces compléments peuvent être niés (21a, 22a) ou non (21b, 22b). Dans ce dernier cas, *pour moi* et *contre moi* constituent des prédicats d'un autre énoncé, indépendant de la phrase en *dire*. Il faut une pause entre la fin de la phrase en *dire* et le syntagme prépositionnel¹⁸ :

- (21) Tu ne dis pas ça *pour moi*.
a. = Tu dis ça et ce n'est pas *pour moi* mais *pour* quelqu'un d'autre.
b. = Tu ne dis pas ça et c'est *pour moi* que tu ne le dis pas.
- (22) Tu ne dis pas ça *contre moi*
a. = Tu dis ça et ce n'est pas *contre moi* mais *contre* quelqu'un d'autre.
b. = Tu ne dis pas ça et c'est *contre moi* que tu ne le dis pas.

Or, dans CPM, cette alternance s'observe difficilement :

- (23) — On ne mange pas si on ne travaille pas.
— C'est (*pour* + ?**contre*) moi que tu dis ça ?

¹⁷ Par exemple, dans un forum sur internet, les échanges se font par écrit et pour que son message soit compréhensible pour tous, un énonciateur doit spécifier à qui il s'adresse et à quel message il réagit.

¹⁸ Ducrot & Schaeffer (1995 : 360-362).

Dans CPM, *pour moi* est donc lexicalement fixe. L'opposition entre *pour* et *contre* est neutralisée¹⁹. CPM n'est donc pas une simple version clivée de la phrase de base (4). Dans une construction clivée non-figée avec un autre verbe, ces deux compléments peuvent être focalisés et l'enchaînement discursif dépend de la sémantique du SP. Voici un scénario : L₁ sait que L₂ est dans des difficultés professionnelles ; si L₂ ne veut pas en parler avec son directeur, l'énonciation de L₁ est préjudiciable pour L₂ (24b) ; si L₂ n'ose pas en parler avec son directeur malgré les besoins, l'énonciation de L₁ est jugée bénéfique par L₂ (24a) :

- (24) (L₁) — Je vais parler de ton cas avec le directeur.
 a. (L₂) — C'est toujours pour moi que tu agis. (Je te remercie + #Tu n'es pas gentil).
 b. (L₂) — C'est toujours contre moi que tu agis. (Ça va pas ? + #Je te remercie).

Après l'énonciation de CPM, un enchaînement discursif dénotant une appréciation axiologiquement positive est exclu :

- (25) — On ne mange pas si on ne travaille pas.
 — **C'est pour moi que tu dis ça ?** (#Je ne sais comment te remercier. + Tu te prends pour qui ?)

La neutralisation de *pour* et *contre* s'est opérée au profit du pôle négatif.

Examinons la portée de la négation : la négation portant sur le procès *tu dis ça* est exclue dans le marqueur :

- (26) — On ne mange pas si on ne travaille pas.
 — #C'est pour moi que tu ne dis pas ça ?

Elle peut seulement porter sur la copule de la clivée :

- (27) — On ne mange pas si on ne travaille pas.
 — Ce n'est pas pour moi que tu dis ça ?

Elle ne renverse pas l'interprétation préjudiciable. L'enchaînement discursif admis est toujours axiologiquement négatif (28a). Dans le même contexte, CPM avec négation²⁰ peut se trouver à l'intérieur d'une subordonnée introduite par un verbe de souhait (28b) :

- (28) — On ne mange pas si on ne travaille pas.

¹⁹ À moins de considérer *pour moi* comme une expression métonymique de *pour me critiquer*, par exemple. Dans ce cas-là, CPM vise à faire préciser l'effet *perlocutoire* de la réplique de L₁. Nous n'explorons pas cette possibilité ici.

²⁰ Coorienté avec la valeur argumentative de l'interrogative CPM (Anscombe & Ducrot 1981).

- a. — Ce n'est pas pour moi que tu dis ça ? (#Tu es gentil. + Tu te prends pour qui ?)
- b. — J'espère que ce n'est pas pour moi que tu dis ça.

L'exclusion de la négation portant sur le procès principal n'est pas due à la construction clivée²¹. L'impossibilité de nier le procès de *dire* dans CPM est donc un élément du figement formel.

Nous résumons nos observations. CPM est organisé sur deux niveaux de prédication : le 1^{er} est assumé par le verbe *dire* à deux actants (sujet fixe à la 2^e personne et objet fixe *ça*), dont l'occurrence est présupposée dans CPM (*TU DIS ÇA*) ; le 2^e niveau est assumé par le SP *pour moi* (complément fixe à la 1^{re} personne, qui ne s'oppose pas à *contre moi* dans CPM (*POUR MOI*). L'énonciation de CPM est une interrogation (Q) portant sur *POUR MOI*.

(29) Q (POUR MOI (TU DIS ÇA))

L'énonciation ainsi que l'énoncé de L₁ se trouvent en thème.

5.5. Incompatibilité à N et pour N dans CPM

Quand L₂ énonce CPM, il lui importe de savoir si l'allusion lui est destinée, abstraction faite de la personne à qui est adressé le message effectivement prononcé par L₁ repris par *ça*. Quel que soit l'interlocuteur de L₁, L₂ fait irruption sur la scène d'interlocution, qu'il crée lui-même si besoin, en revêtant le masque discursif de destinataire du message de L₁. Observons le cas où L₁ s'adresse directement à L₂ (30a). *Pour moi* et le datif *me* ne sont pas compatibles (30b)²²:

- (30) a. (L₁) — Est-ce que vous croyez qu'on peut être complètement con et avoir quand même une belle vie ?
 (L₂) — **C'est pour moi que vous dites ça ?**
 (L₁) — Mais non !
 (L₂) — Mouais... Méfiez-vous des cons... Il y en a qui vont beaucoup plus loin qu'on ne pense.
 (A. Astier, *Kaamelott*, 2009)
- b. *C'est pour moi que vous me dites ça ?

²¹ Par exemple :

Isiah – *C'est pour moi que tu ne veux pas rentrer ?* il sourit fièrement.

(Thebvddest, *Ombre*, wattpad.com)

²² Banalement, un même acteur ne peut-il pas jouer deux rôles différents sur la scène ? La scène décrite en (30) dément cette contrainte d'origine physique : L₂ est à la fois l'allocutaire de L₁ (scène physique) et le destinataire de l'allusion (scène verbale). CPM met l'accent sur ce dernier rôle. S'agit-il alors d'un *dire* trivalent différent de celui que nous avons examiné en 5.1 ? La question reste ouverte.

Rappelons également le cas où L_1 et L_2 peuvent ne pas se trouver en interlocution, L_2 étant simple auditeur de L_1 , comme nous l'avons observé en (5). Dans CPM, allocutaire du message de surface repris par *ça* et destinataire de l'allusion sont clairement distingués²³ et L_2 n'est intéressé que par son statut de destinataire de l'allusion.

La structure qui paraît être celle de CPM mais qui est munie du complément datif et du complément *pour moi* n'est pas à exclure syntaxiquement : on peut imaginer que L_1 *dise ça* à un tiers au bénéfice (ou à la place) de L_2 et justement, dans cette interprétation, le paradigme de *pour* est aussi ouvert à *contre*, qui est préjudiciable, et du même coup, une telle structure perd le caractère du marqueur étudié ici. L'enchaînement discursif avec *pour* est bénéfactif pour L_2 et dommageable avec *contre* :

- (31) a. C'est pour moi que tu (lui + leur) as dit ça ? (Merci + #Je proteste).
 b. C'est contre moi que tu (lui + leur) as dit ça ? (Je proteste + #Merci).

5.6. *Clivage et pour N en position focale*

Une phrase non-clivée, avec *pour moi* en position finale et focale, peut éventuellement avoir une interprétation équivalente à celle de CPM :

- (32) — Y a des mecs qui sauront jamais s'imposer dans la vie.
 — *Tu dis ça pour moi ?*
 Il eut l'air surpris.
 — Non... Je pensais à Bensoussan. (...)
 (A. Page, *Tchao pantin*, 1982)

En (32), l'énoncé en italique peut être remplacé sans changement d'interprétation par CPM. La réplique précédente permet au locuteur d'inférer une allusion et *pour moi*, de le mettre en position de destinataire²⁴.

²³ Les rôles d'allocutaire et de destinataire sont souvent identifiés. Par exemple, « En ce qui concerne l'allocutaire, souvent appelés aussi destinataire, et désigné par le pronom dit « de deuxième personne », il faut le distinguer de l'auditeur, qui simplement entend ce qui est dit. » (Ducrot & Schaeffer 1995 : s.v. Enonciation).

²⁴ Même si c'est très rare, l'emploi de *contre* n'est pas exclu dans ce contexte :

Sacha : Betty a d'autres qualités. C'est une fille intelligente.
 Cassandra : Ça se voit bien quand elle porte un maillot de bain.
 Sacha : Et gentille, elle !
 Cassandra : *Tu dis ça contre moi ?*
 Sacha et Alexandre (ensemble) : À ton avis ?
 Cassandra : Tu m'attaques ?
 (É.-E. Schmitt, *Si on recommençait*, 2014)

5.7. *Unités à prendre en compte*

Les considérations formelles ci-dessus montrent que les séquences suivantes constituent des expressions figées (CPM, 33a). Les phrases non-clivées peuvent avoir, si le contexte le permet, la même fonction que CPM (33b) :

- (33) a. C'est pour moi que (tu dis + vous dites) ça ?
b. (Tu dis + Vous dites) ça pour moi ?

Nous examinons donc les fonctionnements sémantiques et pragmatiques de ces quatre variantes du marqueur CPM.

6. Analyse sémantico-pragmatique

Nous procédons maintenant à la description d'interprétations sémantiques et pragmatiques de CPM qui vont de pair avec le figement formel que nous venons de décrire.

6.1. *Exemple type et mécanismes polyphoniques*

Voici un dialogue typique :

- (34) a. (L₁) — « Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con ».
b. (L₂) — **C'est pour moi que vous dites ça ?**
c. (L₁) — (Mais non, qu'est-ce que vous croyez ? + C'est à vous de voir + Oui).

CPM est un énoncé de L₂ dont l'énonciation contraint L₁ à préciser si le dit qu'il vient de proférer (34a) a pour destinataire (caché) L₂, quel que soit son allocutaire (L₂, un tiers ou L₁ lui-même). En effet, L₂ opère une inférence sur le dire et le dit de L₁ : *si L₁ dit ce qu'il vient de dire pour moi, c'est qu'il prend en charge le pdv2* (35b). L'inférence se représente par une relation entre argument et conclusion (\rightarrow), comme en (35c). L'énoncé de L₁, en soi, est d'une telle généralité que L₂ peut par ailleurs le prendre en charge lui-même, outre L₁ (ou plus généralement ON, 35a). L₂ conteste cette application d'un énoncé générique à lui-même, d'autant plus qu'il prend en charge un pdv contraire à ce qui est inféré (35d) :

- (35) a. pdv₁ = [Brassens/L₁/L₂/ON] {quand-on-est-con-on-est-con}
b. pdv₂ = [L₁] {vous-êtes-con}
c. pdv₃ = [L₂] {L₁-dire-pdv₁-pour-moi \rightarrow pdv₂}
d. pdv₄ = [L₂] {je-ne-suis-pas-con}
e. pdv₅ = [L₁] {non-pdv₃}

L₁ peut le prendre en charge (allusion, réponse *oui* en 34c), intégrant la source du pdv₂, ou refuser de le faire (absence d'allusion, réponse *non* en 34c), niant l'inférence (pdv₅, 35e). L₁ peut feindre de laisser en suspens la prise en charge du pdv₃ (réponse à *vous de voir*, 34c) mais on peut généralement comprendre qu'il le prend en charge.

Il subsiste, néanmoins, un problème théorique avec ce traitement : comme nous allons le voir, il est impossible de matérialiser linguistiquement, par exemple par anaphore, les pdv (35b-e). L'existence du pdv₄ est pourtant intégrée dans une structure profonde de CPM, à tel point qu'il suffit à L₂ d'énoncer CPM pour tacitement asserter (35d). Le travail n'étant pas de nature théorique, nous traitons les pdv de façon lâche comme une voix qu'on entend, sans nous engager dans les pdv comme objets construits.

6.2. *Faire entendre la contestation*

En énonçant CPM, L₂ a pour intention de contester le sous-entendu. Dans un cas explicite, L₂, après avoir énoncé CPM, peut expliciter ce qu'il nie (36c):

- (36) (L₁) — J'estime que c'est un plat on ne peut plus dégueulasse.
 a. (L₂) — C'est loin d'être parfait. Toutefois je te pardonne, la perfection n'étant pas de ce monde.
 b. (L₁) — Oh que non !
 c. (L₂) — **Tu dis ça pour moi ?** *Tu penses sérieusement que je ne suis pas parfaite ?*
 (L₁) — Euh... oui et non.
 (H. Véhel, *Bébé au dessert*, lepro)

L₁ affirme une généralité (*Oh que non !*), en prenant en charge l'énoncé de L₂ (*La perfection n'est pas de ce monde*). L₂ y perçoit une application de cette généralité à elle, dans une voix, dont elle suppose que L₁ est une source :

- (37) [L₁] {L₂-n'est-pas-parfaite}

Pour contester cette application, L₂ énonce CPM. En général, la proposition inférée par L₂ n'est pas explicite, mais cet exemple fait exception. En effet, à moins de faire partie d'un nouvel énoncé comme en (36c), la proposition inférée n'est accessible ni par L₁ ni par L₂, comme le montre l'impossibilité de l'anaphoriser (Anscombe 2013) :

- (38) (L₁) — La perfection n'est pas de ce monde.
 (L₂) — **Tu dis ça pour moi ?** # (C'est faux + Je ne le pense pas + Je ne pense pas ça).

En (38), les reprises anaphoriques *c'*, *le* et *ça*, ne peuvent être interprétées que comme reprenant l'énoncé de L₁ (et cela, avec difficulté), d'où l'anomalie interprétative. Elle a deux raisons : 1) vu la sémantique de la proposition, de nature générale, il est difficile de la nier, puisqu'il s'agit de connaissances du monde largement partagées ; 2) L₂, avec CPM, ne remet pas en question cette proposition générale, mais son applicabilité à lui-même. Autrement dit, le thème discursif n'est pas le dit de L₁ en soi.

Pour que ces phrases contenant *c'*, *le* et *ça* puissent s'interpréter, il faut que la phrase inférée soit explicitée : dans ce cas-là, ces morphèmes s'emploient soit comme anaphores (39a) soit comme cataphores (39b) :

- (39) (L₂) — **Tu dis ça pour moi ?**
 a. Que je soit imparfaite, (c'est faux + je ne le pense pas + je ne pense pas ça).
 b. (C'est faux + Je ne le pense pas + Je ne pense pas ça), que je sois imparfaite.

Ici, la valeur modale de la proposition ne peut pas être renversée :

- (40) (L₂) — **Tu dis ça pour moi ?** #C'est vrai que je suis imparfaite.

Ainsi, CPM doit être co-orienté avec le contraire de la proposition inférée, prise en charge par L₂ : cette orientation intégrée en structure profonde du marqueur justifie le recours à la sémantique instructionnelle (voir 2.1).

La valeur argumentative intrinsèque du marqueur semble être conforme à celle d'une phrase interrogative en général (Anscombe & Ducrot 1981). En effet, la contrepartie assertive négative de CPM invite à introduire le même type d'enchaînement discursif :

- (41) **C'est pour moi que tu dis ça ?** (#Oui, je suis imparfaite + Je ne suis pas imparfaite).
 (42) Ce n'est pas pour moi que tu dis ça. (#Je suis imparfaite + Je ne suis pas imparfaite).

6.3. Type d'énoncés de L₁

CPM est co-orienté avec la négation, non du dit de L₁ (*ça*), mais de ce qui en est inféré. Ce dernier ne se matérialise pas sous une forme anaphorique mais il peut être asserté à la suite de l'énonciation de CPM :

- (43) (L₁) — La perfection n'est pas de ce monde.
 (L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?** Je ne suis pas imparfaite !

CPM est donc dialogal dans la mesure où il apparaît nécessairement dans les échanges verbaux après la réplique de L₁ et, également, dialogique, puisque CPM, par sa structure profonde même, oppose tacitement deux *voix*, qui ne s'entendent pas explicitement, et dont L₁ et L₂ sont les locuteurs cachés²⁵. Autrement dit, CPM s'emploie seulement quand l'énoncé de L₁ fait entendre une deuxième voix, qui ne s'adresse pourtant pas directement à L₂.

Ce dernier trait confère à CPM un caractère incongru si le dit de L₁ 1) s'adresse directement à L₂, 2) met ce dernier en scène dans son énoncé comme actant explicite et 3) décrit explicitement une situation en défaveur de L₂ :

- (44) (L1) — Arrête de chialer la putain de ta race, arrête de chialer !
Assume tes conneries arrête de chialer !
(L2) — Assumer ? #C'est pour moi que tu dis ça, Houssam ? (...).
(Oncha100chroniques, *Chronique d'Intissar*)²⁶

(44) présente une certaine bizarrerie : le dit de L₁ est une impérative adressée directement à L₂, représenté dans l'énoncé (impérative et possessif *tes*) qui comporte un jugement avec une valeur lexicalement négative (*conneries*). Il n'y a ni inférence à faire pour L₂, ni, d'ailleurs, allusion de la part de L₁. En effet, le vrai exemple du corpus comporte CAM à la place de CPM :

- (45) (L2) — Assumer ? C'est à moi que tu dis ça, Houssam ? C'est à moi que tu demandes d'assumer, alors que toi tes en cavale depuis j'sais pas combien de temps (...).

Les contrastes entre CPM et CAM montrent que le dit de L₁ doit présenter certaines caractéristiques pour motiver le choix de l'une ou l'autre de ces deux formes : avec CPM, il doit permettre une double lecture ou une double voix, dont l'une, *in praesentia*, est générique, et dont l'autre, *in absentia*, est spécifique. La seconde résulte de l'application de l'énoncé générique à un cas particulier, en l'occurrence, à L₂. Avec CAM, par contre, une telle restriction ne s'observe pas, puisque l'énoncé de L₁ peut directement mettre en cause L₂.

6.4. *Allusion par association et communication dans les paroles*

L'examen des dialogues où apparaît CPM indique que ce qui caractérise la réplique de L₁ est une certaine volonté rhétorique que Fontanier (1977 [1821-1827] : 123) résume comme suit :

²⁵ *Énonciateurs* chez Bres (2005).

²⁶ Sur wattpad.com

Pour charmer encore l'esprit des autres en l'exerçant, nous ne présenterons la pensée qu'avec un certain détour, qu'avec un air de mystère ; nous la dirons moins que nous la ferons concevoir ou deviner, par le rapport des idées énoncées avec celles qui ne le sont pas, et sur lesquelles les premières vont en quelque sorte se réfléchir, sur lesquelles du moins elles appellent la réflexion, en même temps qu'elles les réveillent dans la mémoire : alors, par conséquent, des figures d'expression par réflexion.

Parmi les figures de discours *par réflexion* énumérées par Fontanier se trouve l'*Association*²⁷, que Dumarsais a appelée *communication dans les paroles*²⁸. Les trois types d'Association distingués par Fontanier (1977 [1821-1827] : 129-132) sont les suivants : le 1^{er} type consiste à s'appliquer le prédicat à soi-même tandis qu'il s'applique réellement aux autres ; le 2^e consiste à appliquer le prédicat aux autres tandis qu'il ne s'applique qu'à soi-même ; le 3^e consiste à appliquer le prédicat à plusieurs tandis qu'il ne s'applique qu'à quelques-uns ou qu'à un seul.

Les deux premiers types traitent de la prédication mettant en cause le locuteur. Le 2^e où l'énoncé parlant des autres s'applique au locuteur n'est pas pertinent pour l'énonciation de CPM car L₂ n'est pas visé. Les exemples du 1^{er} type, où la prédication s'appliquant au locuteur ou au groupe dont il fait partie (= nous) est destinée en réalité seulement à une personne – dans notre cas L₂ –, sont rares. Par contre, le cas général est une prédication s'appliquant à un tiers mais qui s'interprète comme s'appliquant, en réalité, à L₂ (3^e type). Nous observons ci-dessous les cas du 1^{er} type et du 3^e type.

Le premier type d'Association met en cause l'usage de *je/nous* par L₁ qui s'applique exclusivement à *tu/vous*, c'est-à-dire L₂. L'énoncé de L₁ fait entendre la voix (46b) à L₂ :

- (46) a. (L₁) — [...] *je ne veux pas que nous passions pour des alcooliques.*
 (L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?**
 (L₁) — Mais non. Cependant évite de t'enivrer car tu diminues ta force d'intervention.

²⁷ L'*association* dont il s'agit ici est clairement à distinguer de la notion d'association qui apparaît dans l'*anaphore associative* (cf. Kleiber 2001).

²⁸ « Scaliger, du Marsais et Littré parlent d'une communication dans les paroles, figure où l'on rend commun à plusieurs ce qu'on ne dit que pour quelques-uns, comme quand Orgon [sic.] dit à son fils: « Sus, que de ma maison on sorte de ce pas » (Tartuffe). Fontanier préfère appeler cette figure association; Morier, communion. » (Dupriez 1984 : s.n. communication)

(J.-P. Duru, *Ô Zeus ! Quelle Odyssée !*, lepro)

- b. Je ne veux pas que nous passions pour des alcooliques à cause de toi, qui es alcoolique.

L₂, en énonçant CPM, conteste cette allusion à son état. L₁ nie cette interprétation, mais n'oublie pas d'ajouter l'énoncé *Évite de t'enivrer* dont le présupposé est *Tu t'enivres souvent = Tu es quasi alcoolique*, preuve que la réplique initiale de L₁ implique ce qui est inféré par L₂.

Le troisième type d'Association, où L₁, parlant d'un tiers, met en cause seulement L₂, présente quelques variantes selon la façon dont L₁ met en cause ce tiers. Voici un exemple typique dont nous citons seulement la réplique de L₁, faute de place :

- (47) (L₁) (*s'énervant*) — Parfaitement, c'est un peu facile d'incriminer les jeunes ! Comme disait Brassens dans sa chanson « le temps ne fait rien à l'affaire, *quand on est con, on est con.* »

(P. Mercier Dhangest, *Tout feu tout flamme au conseil municipal*, lepro)

Le plus souvent, L₁ a recours à une phrase avec le sujet *on*, axiologiquement négative, et son intention est de faire entendre *tu/vous* à la place de *on* :

- (48) Vous êtes con.

Le Groupe μ (1970 : 166-167) appelle cette Association *commutation défini/indéfini* et l'illustre par l'exemple (49a). S'il est énoncé par L₁, il peut alors être tout à fait contesté par L₂ (49b) :

- (49) a. (L₁) — On est comme on est.

- b. (L₂) — **C'est pour moi que vous dites ça ?**

L₂ entend une voix : si L₂ est d'emblée l'interlocuteur de L₁, la phrase est à la deuxième personne (50a), et si L₂ n'est qu'un auditeur, c'est une phrase où son nom apparaît comme actant (50b) :

- (50) a. Vous êtes comme vous êtes. (On ne peut rien espérer).

- b. L₂ est comme il/elle est. (On ne peut rien espérer).

Comme nous l'avons examiné ci-dessus, cette *voix* s'entend, certes, au niveau de L₂, mais elle ne fait pas l'objet de reprise anaphorique. Par ailleurs, si L₁ n'a pas l'intention de la faire entendre, l'énonciation de CPM par L₂ invite L₁ à corriger cette déviation interprétative. Une fois le doute dissipé, L₂ peut enchaîner une réplique sur le dit de L₁ (*Méfiez-vous des cons...*), ce qui indique que L₂ peut très bien prendre en charge le dit de L₁ :

- (51) (L₂) — **C'est pour moi que vous dites ça ?**

(L₁) — Mais non !

(L₂) — Mouais... Méfiez-vous des cons... Il y en a qui vont beaucoup plus loin qu'on ne pense.

(A. Astier, *Kaamelott*, 2009)

Il existe d'autres moyens que le sujet *on* pour réaliser l'Association du 3^e type ou la commutation de l'indéfini avec le défini. Nous citons seulement les répliques de L₁ en (52), qui sont toutes suivies de l'énonciation de CPM dans le corpus. Les allusions déduites par L₂ sont marquées entre parenthèses. Un indéfini peut prendre la forme composée d'un antécédent indéfini suivi d'une relative, comme en (52a). L₁ peut également recourir à une référence à un tiers défini : dans ce cas-là, L₂ entend s'appliquer à soi le contraire de ce qui est prédiqué du tiers défini, comme c'était le cas de *je/nous* pour *tu/vous* (52b). L₁ peut avoir recours à un lexème par lequel il catégorise implicitement L₂ (52c) :

- (52) a. (L₁) — Tant qu'il y en aura qui parlent dans mon dos !
(Vous parlez dans mon dos)
- b. (L₁) — Et pourtant, tu vois, jamais au grand jamais il n'a commis une mauvaise action. Il a toujours été droit et honnête. Il a travaillé dur et il s'en est sorti.
(Vous commettez toujours une mauvaise action. Vous n'avez jamais été droit et honnête. Vous n'avez pas travaillé dur et vous n'en êtes pas sorti.)
- c. (L₁) — Il y a assez de bêtes à la maison comme ça !
(Vous en êtes une, de bête à la maison.)

6.5. Réactions de L₁ contre CPM

L'énonciation par L₂ de CPM dénonce l'existence d'une allusion dans le dit de L₁. Si une allusion est, comme la définit Dupriez (1984 : s.v. *allusion*), une figure de rhétorique « pour *faire entendre quelque chose sans qu'on puisse l'accuser de l'avoir dit* », la réaction attendue de la part de L₁ après CPM est, soit de nier l'accusation, soit de l'assumer. Si L₁ n'intervient pas, un tiers peut calmer le jeu en niant l'existence d'une allusion, en la prenant pour lui ou pas. Observons ci-dessous cette typologie. Les exemples sont des répliques de L₁ (ou d'un tiers) qui suivent immédiatement CPM proféré par L₂.

L₁ peut nier l'accusation : catégoriquement (53a), refusant l'Association (53b), refusant l'Association à L₂ (53c), par une mise en demeure forte (53d) ou par une dérision (53e), qui n'est que le refus d'apparence :

- (53) a. (L₁) — Mais non !
- b. (L₁) — Ah non, pas spécialement, c'est une généralité.

- c. (L₁) — Mais non, c'est pour Samuel qui vit aussi ici.
- d. (L₁) — Commencez pas !
- e. (L₁) — Non, pour le pape !

L₁ peut encaisser l'accusation et accepter d'avoir fait une allusion (54) :

(54) (L₁) — Sans doute, c'est pour vous.

Au lieu de répondre à la question posée par CPM, L₁ peut appliquer une prédication à L₂, conforme à la catégorisation péjorative qu'il a utilisée. En (55), après avoir fait entendre la voix *il y a assez de bêtes à la maison toi y compris*, L₁ traite L₂ de *dinde* :

(55) (L₂) — **C'est pour moi que vous dites ça ?**

(L₁) — *Espèce de dinde !*

L₁ peut maintenir l'implicite, sans répondre directement. Cela peut avoir l'effet d'obliger L₂ à formuler la *vraie* pensée de L₁ (56c) :

(56) a. (L₁) — Devine.

b. (L₁) — À toi de voir.

c. (L₁) — Quand on est con, on est con.

(L₂) — **C'est pour moi que tu dis ça ?**

(L₁) — (Devine + À toi de voir).

(L₂) — (#Tu ne penses pas + Tu penses) que je suis con...

Seule la réponse négative à la question CPM nie l'allusion volontaire. Si L₁ laisse en suspens la réponse, l'allusion subsiste et s'interprète comme volontaire.

7. Conclusion

Le marqueur CPM est un signe d'inférence contextuelle qui dénonce et conteste une allusion négative à l'encontre de L₂ que le locuteur croit entendre comme une voix masquée sous un énoncé de L₁. L'implicite, volontaire ou involontaire, se dévoile par l'énonciation même de CPM, sans qu'il soit saisissable linguistiquement. CPM est dialogal car il présuppose l'énonciation préalable de L₁. Et l'énoncé de L₁ doit présenter une caractéristique fondamentale : il doit permettre une interprétation par une figure rhétorique d'Association. L₂ ne se contente pas de dévoiler une allusion mais la conteste simultanément : CPM est un argument co-orienté avec un énoncé assertant le contraire de ce qui est inféré. L₁ est invité à nier l'intention allusive.

Le marqueur CPM est, comme nous l'avons dit, un *signe* au sens saussurien : la contrepartie formelle, alors indissociable de son fonctionnement sémantico-pragmatique qui vient d'être résumé, est une

construction syntaxique dont les composants manifestent des figements : la construction clivée a pour fonction de limiter le focus au complément *pour moi*, à l'exclusion d'autres compléments tels que *contre moi*, par exemple, avec lequel le premier peut entrer en concurrence dans une structure non-clivée à complément final focal ; l'interrogation permet de donner à CPM la même orientation argumentative qu'une contrepartie négative ; l'objet direct *ça* est choisi au détriment de *le* pour mettre en cause l'énonciation précédente de L₁ plutôt que le dit ; le complément *pour moi* permet à L₂ de se mettre en avant en tant que destinataire de l'allusion, différent de l'interlocuteur de L₁. Ces ingrédients formels composent la *forme* du signe-construction non compositionnel.

Le choix du signe CMP dans un discours a une triple implication : il est déterminé par le contexte antérieur (un énoncé de L₁ équivoque) et par le contexte postérieur (un énoncé niant ou admettant l'intention allusive de L₁). Son énonciation par L₂, enfin, équivaut à la négation implicite de ce qu'il a détecté comme allusion.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C. (1980) : Voulez-vous dériver avec moi ?, *Communications*, 32, p. 61-124.
- Anscombre, J.-C. (1985) : De l'énonciation au lexique : mention, citativité, délocutivité, *Langages*, 80, p. 9-34.
- Anscombre, J.-C. (2005) : Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages, in Bres, J., Haillet P.-P., Mellet S., Nølke H. & Rosier L. (éds.), *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 75–94.
- Anscombre, J.-C. (2009) : La comédie de la polyphonie et ses personnages, *Langue française*, 164, p. 11-31.
- Anscombre, J.-C. (2013) : Polyphonie et représentation sémantique : notions de base, in Anscombre, J.-C., Donaire M. L. & Haillet P.-P. (éds.), *Opérateurs discursifs du français*, Berne, Peter Lang, p. 11-32.
- Anscombre, J.-C. (2015) : Verbes d'activité de parole, verbes de parole et verbes de dire : des catégories linguistiques ?, *Langue française*, 186, p. 103-122.
- Anscombre, J.-C. & O. Ducrot (1981) : Interrogation et argumentation, *Langue française*, 52, p. 5-22. [Repris comme chapitre 5 d'Anscombre & Ducrot (1983).]

- Anscombre, J.-C. & O. Ducrot (1983) *L'argumentation dans la langue*, Sprimont, Mardaga.
- Anscombre, J.-C. & L. Rouanne (2020) : *Histoires de dire 2*, Berne, Peter Lang.
- Bres, J. (2005) : Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... , in Bres, J. *et alii.* (2005), p. 47-61.
- Barb ris, J. -M. (2005) : Le processus dialogique dans les ph nom nes de reprise en  cho, in Bres, J. *et alii.* (2005), p. 157-172.
- Coltier, D., P. Dendale & P. De Brabanter (2009) : La notion de prise en charge : mise en perspective, *Langue fran aise*, 162, p. 3-27.
- Ducrot, O. & J.-M. Schaeffer (1995) : *Nouveau dictionnaire encyclop dique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Dupriez, B. (1984) : *Gradus : les proc d s litt raires (dictionnaire)*, Paris, 10/18.
- Fontanier, P. (1977 [1821-1827]) : *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.
- Gross, M. (1975) : *M thodes en syntaxe*, Paris : Hermann.
- Groupe μ (1970) : *Rh torique g n rale*, Paris, Larousse.
- Kleiber, G. (2001) : *L'anaphore associative*, Paris, P.U.F.
- Lambrecht, K. (2001) : A framework for the analysis of cleft constructions, *Linguistics*, 39, p. 463-516.
- Muller, C. (2008) : *Les bases de la syntaxe : syntaxe contrastive fran ais-langues voisines*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Rouanne, L. & J.-C. Anscombre (2016) : *Histoires de dire*, Berne, Peter Lang.
- Sperber, D. & D. Wilson (1985) : Irony and the Use-Mention Distinction, in Cole, P. (ed.), *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press, p. 295-318.